



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services du cabinet
Bureau de la sécurité intérieure**

Gap, le 9 novembre 2021

La Préfète des Hautes-Alpes

à
Mesdames et Messieurs les
Présidents d'associations

OBJET : Appel à projets locaux "Mobilisés contre le racisme et l'antisémitisme, la haine et les discriminations anti-LGBT" 2021-2022

PI : 2 annexes

La triple crise sanitaire, économique et sociale que traverse notre pays exacerbe les tensions, et comme souvent dans les périodes de crise, contribue à renforcer les préjugés et les discriminations. L'actualité nous le rappelle à intervalle régulier, le rejet de l'autre n'appartient pas encore à une époque révolue.

Dans ce contexte, le combat contre le racisme, l'antisémitisme, la haine et les discriminations anti-LGBT constitue plus que jamais une priorité du Président de la République et du Gouvernement. Il se traduit notamment par la mise en place d'une plateforme nationale de lutte contre les discriminations confiée au Défenseur des droits accessible via l'adresse mail suivante : www.antidiscriminations.fr et par le numéro d'écoute le **39 28**.

Afin de compléter ce dispositif, sous l'égide de Monsieur Jean CASTEX, Premier Ministre, et Madame Elisabeth MORENO, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, la DILCRAH lance un appel à projets local. « **Pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+.** »

Cet appel à projets vise à accompagner le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020 (en cours de révision) d'une part et le plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023 d'autre part.

Une attention particulière sera portée sur :

- la lutte contre la haine en ligne et l'éducation des plus jeunes à l'image et aux médias,
- l'intégration de l'éducation à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ dans tous les enseignements scolaires, dans les activités périscolaires et l'éducation populaire,
- la sensibilisation du service public de l'emploi et de l'insertion, des acteurs consulaires, des fédérations professionnelles à cette thématique,
- la professionnalisation, l'accompagnement et la formation des acteurs de terrain,
- le soutien aux actions concrètes de lutte contre ces discriminations,

- le soutien aux actions de communication offensives et virales contre ces discriminations,
- le développement d'actions et de mesures de responsabilisation,
- la production de ressources et de discours alternatifs,
- le soutien aux actions qui contribuent à la lutte contre les stéréotypes et les préjugés racistes, antisémites et LGBTphobes,
- le soutien aux programmes ou actions qui visent à mieux combattre les phénomènes discriminatoires,
- la participation des lieux d'histoire et de mémoire,
- la participation à la semaine de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme de mars 2022,
- la participation aux événements se déroulant autour de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai et des Marches des fiertés LGBT+.

Le caractère réaliste et la faisabilité du projet seront évalués à l'aune des éléments d'analyse fournis par les porteurs de projets.

La diversité des types d'actions ainsi qu'une répartition territorialement équilibrée.

Les porteurs de projets intéressés sont invités à me transmettre leur demande de soutien financier, au plus tard, pour le **10 janvier 2022**, par voie dématérialisée aux adresses mails suivantes : maryse.petin@hautes-alpes.gouv.fr et josiane.rispaud@hautes-alpes.gouv.fr.

Mesdames Maryse PETIN, en charge de l'instruction des dossiers - (Tél : 04 92 40 49 73) et Josiane RISPAUD, cheffe du bureau de la sécurité intérieure - (Tél : 04 92 40 48 06) demeurent bien entendu à votre disposition pour vous apporter toute information utile et vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches.

Cordialement,

Pour la Préfète et par délégation,
le directeur des services du Cabinet



Nicolas BELLE

Mesures du plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT 2020-2023 ont d'ores et déjà été mises en œuvre ou sont en cours d'exécution

Axe 2 | Permettre l'accès aux droits des personnes LGBT+

- **Action 1** : Lancement d'une campagne de communication nationale de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre par Santé Publique France programmée en mai 2021 (mise en œuvre) ;
- **Action 8** : Commande d'un rapport au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge le 12 janvier 2021 sur le sujet de l'adoption dont les conclusions devraient être rendues publiques à la fin du premier semestre 2021. À l'issue, un support de sensibilisation des professionnels de l'enfance devrait être produit (en cours) ;
- **Action 9** : Saisine de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour la révision des parcours de transition des personnes trans le 23 avril 2021. Début des travaux prévu en 2022.
- **Action 11** : Évolutions liées à la convention AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) visant à favoriser l'accès au crédit des personnes vivant avec le VIH (mise en œuvre) ; L'accès à la PrEP a été généralisée et peut être accessible auprès des médecins généralistes (mise en œuvre)
- **Action 18** : Publication le 17 mai 2021 du guide « Lutter contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ dans l'enseignement supérieur et la recherche » avec une partie spécifique sur le respect des droits des personnes transgenres et production de lignes directrices et de ressources destinées aux personnels de l'Éducation nationale concernant la prise en compte des transidentités en milieu scolaire et la prévention de la transphobie pour mai 2021 (mise en œuvre) ;
- **Action 38** : Projet de guide opérationnel recueillant l'ensemble des recommandations utiles en cas de difficultés rencontrées lors de la prise en charge d'une personne trans placée sous-main de justice (en cours).

Axe 3 | Lutter contre les discriminations, la violence et la haine anti-LGBT+

- **Action 14** : Poursuite des actions de formation des forces de l'ordre : 2 987 policiers, 655 gendarmes, 130 policiers municipaux et 25 référents discriminations du ministère des Armées ont bénéficié d'une formation (mise en œuvre) ; création du réseau référents LGBT+ de police. Les 145 nouveaux référents LGBT+ des directions départementales de la sécurité publique (DDSP) seront formés par FLAG! et disposeront d'une adresse mail fonctionnelle publique (en cours).
- **Action 26** : Renforcement de la boîte à outils du ministère des Sports en lien avec la lutte contre l'homophobie mais également l'ouverture de travaux pour une meilleure inclusion des personnes trans et intersexes. Une fiche à destination des magistrats en juridiction, relative aux modalités de répression des agissements anti-LGBT dans les enceintes sportives, sera également réalisée (en cours).

Axe 4 | Améliorer la vie quotidienne des personnes LGBT+

- **Action 7** : L'article 6 de la loi n°2021-1017 du 2 août 2021 adapte le droit de la filiation à l'ouverture de l'Assistance médicale à la procréation (AMP) aux couples de femmes : la reconnaissance conjointe anticipée signée lors du consentement à l'AMP devant le notaire
- **Action 19** : publication en septembre 2021 d'une circulaire pour un meilleur accueil des élèves trans à l'attention de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale (cette circulaire est issue des travaux menés au cours du premier semestre 2021, au sein de la direction générale de l'enseignement scolaire, dans le cadre du groupe de travail permanent sur les questions LGBT).
- **Action 36** : Vieillir LGBT+ : la Haute Autorité de Santé a débuté en janvier 2021 l'enquête intitulée « Intimité, vie affective et sexuelle » et travaille actuellement à l'élaboration de la note de cadrage ad hoc(en cours) ;
- **Action 37** : Des démarches vont être entreprises pour sensibiliser le 119 à la situation des personnes LGBT+ au cours du deuxième semestre 2021 (en cours) ;
- **Action 41** : Publication du plan pour renforcer la prise en compte des vulnérabilités des demandeurs d'asile et des réfugiés incluant l'orientation sexuelle et l'identité de genre en mars 2021 (mise en œuvre).

